



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 3 octobre 2019 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                |
|----------------------|----------------|
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier   | - David Dumont |
| - Marthe Tardif      | -              |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 3 OCTOBRE 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2019
3. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Chalets des loisirs: Système d'alarme
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
5. Urbanisme
  - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
  - b) Dérogation mineure 2019-21
6. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Programme Climat-sol plus: Retrait du projet d'investissement
  - c) Trottibus
  - d) Achat alufer: Assainissement des eaux usées
7. Comptes à payer (Municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois d'octobre 2019
  - b) Comptes payés durant le mois de septembre 2019
8. Comptes à payer (Factures)
  - a) CLD des Jardins-de-Napierville (2 460.67\$)
  - b) Tonte de gazon Éric R. Inc. (4 129.52\$)
  - c) MSA Infrastructures (4 233.28\$)
  - d) Aménagement Bernier (5139.39\$)
  - e) Les Industries Perform Air inc. (6 194.28\$)
  - f) Les équipements Lapierre inc. (6 687.76\$)
9. Demande de don ou commandite



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- a) Opération Nez-Rouge
  - b) La Légion Royale Canadienne
  - c) École Daigneau : Embellissement parc-école
10. Programme d'aide à la voirie locale - reddition de compte
  11. Édifices Municipaux: Décorations de Noël
  12. Bibliothèque : Bureau d'accueil
  13. Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses
  14. Varia
  15. Public: Période de questions
  16. Levée de l'assemblée

### 2019-10-299 Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution #2019-10-299 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

### 2019-10-300 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2019

#### Résolution #2019-10-300 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2019.

ADOPTÉE

### Loisirs

#### Loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

#### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois d'octobre 2019.

Monsieur le conseiller Mario Dufour prend son siège à 19h32.

### 2019-10-301 Chalets des loisirs: Modification du système d'alarme

#### Résolution #2019-10-301 : Chalets des loisirs: Modification du système d'alarme

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement des équipements du système d'alarme au chalet des loisirs afin d'optimiser la gestion à distance par la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alarme S.P.P. a soumis une offre de services en date du 18 Septembre 2019 au coût de 2 190\$ plus les taxes applicables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense 2 190\$ plus les taxes applicables pour la modification des équipements du système d'alarme au Chalet des loisirs auprès de la compagnie *Alarme S.P.P.*

ADOPTÉE

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

### Urbanisme

#### Rapport de la responsable de l'urbanisme

#### 2019-10-302 Dérogation mineure 2019-21

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Messieurs les conseillers Mario Dufour et Ghislain Perreault font la lecture du rapport du Directeur du service de sécurité incendies pour le mois d'octobre 2019.

### Urbanisme

#### Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois d'octobre 2019.

#### Résolution #2019-10-302 : Dérogation mineure 2019-21

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 200, rue Saint-Jacques a fait une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande de dérogation mineure le 19 août 2019 visant à réduire la distance requise entre deux bâtiments d'entreposage.

CONSIDÉRANT QUE selon le CNPI 2010, le tableau 3.3.3.2 indique qu'il doit avoir 6 m de dégagement entre tout îlot de moins de 1000 mètres carrés de surface et de moins de 3 m de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, des propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure #2019-21 afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction pour construire deux bâtiments d'entreposages sur un seul terrain avec une distance de 6 mètres entre ces deux bâtiments, et ce malgré que le règlement de zonage Z2019 exige une distance de 7.5 mètres entre deux bâtiments d'entreposage;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il n'y a eu aucune intervention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter la demande de dérogation mineure 2019-21 afin de réduire la distance requise entre deux bâtiments d'entreposage à 6 mètres contrairement à 7.50 mètres tel que prévu au règlement de zonage Z2019.

ADOPTÉE

### Travaux publics

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard, Directeur des travaux publics fait la lecture du rapport du Directeur des travaux publics pour le mois d'octobre 2019.

#### 2019-10-303 Programme Climat-sol plus: Retrait du projet d'investissement

#### Résolution #2019-10-303 : Programme Climat-sol plus: Retrait du projet d'investissement

CONSIDÉRANT QU'une résolution municipale portant le numéro 2017-12-493 prévoit un projet d'investissement dans le cadre d'une demande d'aide financière au programme Climat-Sol plus, volet 2 le tout tel que préparé et présenté par la firme TechnoRem inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire retirer du projet de décontamination, l'obligation de réaliser un projet d'investissement à l'intérieur des délais prescrits.

CONSIDÉRANT QUE le site du 311 rue de l'église possède toujours un potentiel de développement économique important qu'il est au coeur de la municipalité et adjacent à des infrastructures sportives (piscine, aréna, loisirs) et publics (réserve d'eau potable et poste de distribution).

CONSIDÉRANT QU'il est trop tôt pour statuer sur le type de projet d'investissement à y construire et que des vérifications ont été réalisées au ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, pour modifier la demande sans pour autant perdre la subvention accordée.

CONSIDÉRANT QUE TechnoRem a été mandaté pour compléter le formulaire de demande d'admissibilité Climat-Sol Plus - Volet 2, version 2, pour une mise à jour des coûts en considérant le retrait du projet d'investissement.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De mandater Monsieur Jean-Marc Lauzon, hydrogéologue sénior et expert à soumettre le formulaire révisé au MELCC pour approbation.

Il est également résolu d'autoriser Monsieur Jean-Marc Lauzon à agir au nom de la municipalité de Napierville pour toutes les étapes de mise à jour du projet auprès du MELCC, dans le cadre de la réhabilitation des sols et de la restauration de l'ancien site Sonerco sis au 311, rue de l'Église.

ADOPTÉE

#### 2019-10-304 Trottibus

#### Résolution #2019-10-304 : Trottibus

CONSIDÉRANT QUE des trajets Trottibus sont en place depuis l'année dernière consistant à permettre aux enfants de se rendre à l'école de façon sécuritaire accompagnée d'un parent bénévole responsable;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal favorise un style de vie actif et encourage l'activité physique au sein de sa population;

CONSIDÉRANT QUE des améliorations en termes d'aménagement pourraient être apportées sur les différents parcours du programme Trotibus aux départs des rues Provost, Lord et Patenaude afin d'améliorer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé à la Direction des travaux publics de faire une étude, concernant le trajet de marche des écoliers et que ladite étude a démontrée certains aménagements à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint des travaux publics a étudié les différents parcours avec Madame Carole Desnoyers, conseillère en promotion de la santé pour la Municipalité régionale de comté responsable des projets Trotibus de la région de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QU'une demande auprès du ministère des Transports devra être transmise afin de marquer une traverse piétonnière au croisement des rues Alexis et de l'Église et de procéder à l'installation de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE certains aménagements mineurs sont également à prévoir tels que le marquage de traverse piétonne ainsi que le marquage d'empreintes de pas au sol.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Napierville demande au Ministère des Transports, l'aménagement d'une traverse piétonnière aux croisements des rues Alexis et de l'Église;

Il est également résolu d'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au marquage de traverses piétonnes ainsi qu'au marquage d'empreintes de pas au sol visant l'amélioration de la sécurité et de la visibilité des parcours.

ADOPTÉE

**2019-10-305**  
**Achat alufer:**  
**Assainissement**  
**des eaux usées**

### **Résolution #2019-10-305 : Achat alufer: Assainissement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat d'alufer nécessaire pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 8.000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Madame Pelletier félicite publiquement Monsieur Serge Bouchard pour sa nomination à titre de gestionnaire de l'année en travaux publics, prix remis par l'ATPA le 5 septembre 2019.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Comptes à payer (Municipalité)

#### 2019-10-306 Comptes à payer pour le mois d'octobre 2019

### Comptes à payer (Municipalité)

#### Résolution #2019-10-306 : Comptes à payer pour le mois d'octobre 2019

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'octobre 2019 soit:

Municipalité au montant de 307 109.43\$  
Bibliothèque au montant de 1 265.85\$  
Loisirs au montant de 5 580.71\$  
Incendie au montant de 2 594.94\$  
Salaires pompiers septembre 2018 au montant de 23 536.62\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h57 car sa conjointe est une employée administrative.

#### 2019-10-307 Comptes payés durant le mois de septembre 2019

#### Résolution #2019-10-307 : Comptes payés durant le mois de septembre 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de septembre 2019 soit:

Municipalité au montant de 155 126.14\$  
Bibliothèque au montant de 127.60\$  
Loisirs au montant de 5 991.34\$  
Incendie au montant de 970.79\$

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Factures)

#### 2019-10-308 Comptes à payer: CLD des Jardins-de- Napierville

### Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h58.

#### Résolution #2019-10-308 : Comptes à payer: CLD des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 2 460.67\$, pour la publication de l'info-automne, dans la programmation régionale automne 2019 réalisée par le *CLD des Jardins-de-Napierville* de payer cette facture portant le numéro CLD-5152.

ADOPTÉE

#### 2019-10-309 Comptes à payer: Tonte de gazon Éric R. Inc.

#### Résolution #2019-10-309 : Comptes à payer: Tonte de gazon Éric R. inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Tonte de gazon Éric R. inc.* au montant de 4 129.52\$ pour l'entretien des terrains municipaux ainsi que l'entretien du gazon de la caserne des pompiers suivant les factures numéros 000618 et 000619.

Il est également résolu que la moitié de la facture 000619 au montant total de 170.84\$ soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ADOPTÉE

**2019-10-310**  
**Compte à payer:**  
**MSA**  
**Infrastructures**

**Résolution #2019-10-310 : Compte à payer: MSA Infrastructures**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *MSA Infrastructures inc.* au montant de 4 233.28\$ représentant le paiement de la retenue finale de 5% relativement aux travaux de pavage sur le rang Grégoire et approuvé par la firme Shellex infrastructures suivant facture 13358.

ADOPTÉE

**2019-10-311**  
**Compte à payer:**  
**Aménagement**  
**Bernier**

**Résolution #2019-10-311 : Compte à payer: Aménagement Bernier**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Aménagement Bernier* au montant total de 5 139.39\$ représentant le 3e versement pour l'entretien des plates-bandes au centre communautaire, à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au garage municipal, au parc de la Pointe des patriotes, près du CLD, à l'enseigne du parc Industriel ainsi que les trois pancartes de Bienvenue et Aurevoir suivant factures numéros F1460, F1459 et F1458.

ADOPTÉE

**2019-10-312**  
**Compte à payer:**  
**Les Industries**  
**Perform Air inc.**

**Résolution #2019-10-312 : Compte à payer: Les Industries Perform Air inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Industries Perform Air inc.* au montant de 6 194.28\$ représentant la facture finale pour la fourniture et l'installation d'unités de chauffage et de ventilation au gaz naturel pour le chalet des loisirs suivant la facture numéro P014422.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces achats et services soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

**2019-10-313**  
**Compte à payer:**  
**Les équipements**  
**Lapierre inc.**

**Résolution #2019-10-313 : Compte à payer: Les équipements Lapierre inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Équipements Lapierre inc.* au montant de 6 687.76\$ pour l'achat de flocon 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable suivant la facture numéro 360532.

ADOPTÉE

**Demande de don**  
**ou commandite**

**Demande de don ou commandite**

**2019-10-314**  
**Opération Nez-**  
**Rouge**

**Résolution #2019-10-314 : Opération Nez-Rouge**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Opération Nez Rouge du Haut-Richelieu» a fait une demande d'aide financière pour sa 31<sup>e</sup> édition suivant lettre du 9 septembre 2019.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre un service de raccompagnement durant le temps des Fêtes.

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Napierville est desservi par cet organisme.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 125\$ à l'organisme «Opération Nez Rouge » pour l'année 2019.

ADOPTÉE

### 2019-10-315 La Légion Royale Canadienne

#### Résolution #2019-10-315 : La Légion Royale Canadienne

CONSIDÉRANT QUE la Légion Royale Canadienne organise la cérémonie du jour du Souvenir de la filiale 11 les 9 ET 10 novembre prochains;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour l'achat d'une couronne nous a été transmise suivant lettre en date du 24 septembre 2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De verser à la Légion Royale Canadienne de Lacolle la somme de 50\$ à titre de support financier pour l'achat d'une nouvelle couronne.

ADOPTÉE

### 2019-10-316 École Daigneau : Embellissement parc-école

#### Résolution #2019-10-316 : École Daigneau : Embellissement parc-école

CONSIDÉRANT QUE l'École Daigneau a fait une demande de participation financière pour l'embellissement du parc-école suivant lettre transmise en date du 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une glissade, module de jeux et mobilier urbain seront ajoutés au parc-école;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 2 500\$ à l'École Daigneau afin de les aider à défrayer les coûts reliés aux achats mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

### 2019-10-317 Programme d'aide à la voirie locale - reddition de compte

#### Résolution #2019-10-317 : Programme d'aide à la voirie locale - reddition de compte

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au Programme d'Aide à la voirie locale (PAV);

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Pour ces motifs sur la proposition de, appuyée par, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Napierville approuve les dépenses d'un montant de 112 154.54 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec.

ADOPTÉE

**2019-10-318**  
**Édifices**  
**Municipaux:**  
**Décorations de**  
**Noël**

**Résolution #2019-10-318 : Édifices Municipaux: Décorations de Noël**

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de madame France Olivier, afin de procéder à la décoration de l'hôtel de ville, du centre communautaire, de la bibliothèque et de l'édifice du comté (CLD) pour la période des fêtes pour un montant de 5 000\$.

Il est également résolu que le tiers du montant relatif à la bibliothèque sera payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que le montant relatif à la décoration de l'édifice du comté soit refacturé au CLD, pour un montant maximum de 500\$.

ADOPTÉE

**2019-10-319**  
**Bibliothèque :**  
**Bureau d'accueil**

**Résolution #2019-10-319 : Bibliothèque : Bureau d'accueil**

CONSIDÉRANT QUE suite aux rénovations effectuées à la bibliothèque municipale un resurfaçage du bureau d'accueil est souhaité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de *Création ébène*.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser une dépense de 2 850\$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie Créations Ébène pour le resurfaçage du bureau d'accueil de la bibliothèque.

ADOPTÉE

**2019-10-320**  
**Élus**  
**municipaux :**  
**Autorisation**  
**formation et**  
**remboursement**  
**des dépenses**

**Résolution #2019-10-320 : Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Monsieur Serge Brault a assisté à une rencontre au Ministère des Transports situé au 180, boulevard d'Anjou Châteauguay, le 24 septembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE le délai de l'annonce de cette rencontre n'a pas permis l'autorisation préalable du remboursement de dépenses associées à cette rencontre.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'entériner le remboursement des frais de kilométrage effectué par Monsieur le conseiller Serge Brault le 24 septembre 2019 au montant de 45.20\$.

ADOPTÉE

### Varia

### Varia

### Public: Période de questions

### Public: Période de questions

Intervention de : Madame Valérie Beauchamp.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén. & sec. -trés.

Monsieur le conseiller Serge Brault quitte son siège à 21h12.  
Monsieur le conseiller Serge Brault reprend son siège à 21h13.

### 2019-10-321 Levée de l'assemblée

### Résolution #2019-10-321 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h15.

ADOPTÉE

---

CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE